PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

UNION FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CREALIERE

UNIGRAINS
Société Anonyme au capital de 7 000 000 €.
Siège social : 23, avenue de Neuilly, 75116 Paris.
642 008 296 R.C.S Paris

Comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

A. — Comptes sociaux 2013.

I. — Bilan au 31 Décembre 2013.

(En milliers d'euros.)

Actif		31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales, CCP		0	0
Créances sur les établissements de crédit	Notes 2,3	26 817	31 305
Opérations avec la clientèle	Note 2	41 737	52 838
Obligations et autres titres à revenu fixe	Notes 2,4	67 015	64 117
Actions et autres titres à revenu variable	Notes 2,4	129 552	116 710
Participations et autres titres détenus à long terme	Notes 4,5	350 693	349 812
Parts dans les entreprises liées	Notes 4,5	33 782	33 726
Immobilisations incorporelles	Note 6	446	739
Immobilisations corporelles	Note 6	14 806	14 704
Autres actifs	Note 7	3 286	1 647
Comptes de régularisation	Note 7	290	366
Total actif		668 424	665 966

Passif		31/12/2013	31/12/2012
Dettes envers les établissements de crédit	Notes 2,8	2 527	6 493
Opérations avec la clientèle	Notes 2,8		
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres passifs	Note 12	3 958	8 330
Comptes de régularisation	Note 12	67	111
Provisions pour risques et charges	Note 9	4 334	3 962
Capitaux propres	Notes 10,11	657 538	647 070
Capital souscrit		7 000	7 000
Réserves		529 066	529 066
Provisions réglementées		4 629	4 174
Report à nouveau		103 750	95 309
Résultat de l'exercice		13 093	11 521
Total passif		668 424	665 966

Hors bilan		31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés			
Engagements de financement	Note 13	1 402	1 855
Engagements de garantie	Note 13	5 002	11 923
Engagements reçus			
Engagements de garantie	Note 14	87	86
Engagements sur titres	Note 14	32 568	33 917

II. — Compte de résultat -unigrains sa 31 decembre 2013.

(En milliers d'euros.)

Compte de résultat		31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	Note 17	15 061	12 437
Intérêts et charges assimilées	Note 17	-124	-241
Revenue des titres à revenu variable	Note 18	5 132	7 691
Commissions (produits)	Note 19	176	882
Commissions (charges)	Note 19	-27	-25
G&P sur opérations des portefeuilles de négociation	Note 20	-13	-17
G&P sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Note 20	1 397	3 786
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 21	1 684	1 829
Autres charges d'exploitation bancaire	Note 21	-134	-101
Produit net bancaire		23 152	26 240
Charges générales d'exploitation	Note 22	-16 391	-12 888
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	Note 6	-538	-509
Résultat brut d'exploitation		6 223	12 844
Coût du risque	Note 23	-535	-499
Résultat d'exploitation		5 688	12 344
G&P sur actifs immobilisés	Note 24	7 931	4 381
Résultat courant avant impôt		13 619	16 726
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	Note 25	-71	-4 750
Dotations & reprises de FRBG & provisions règlementées	Note 26	-455	-455
Résultat net		13 093	11 521

Résultat par action : 93,52 euros
Résultat dilue par action : 93,52 euros

III. — Annexe aux comptes individuels.

Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Le règlement 91-01 du Comité de réglementation bancaire *(CRB)* a défini les modalités relatives à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Les comptes individuels d'UNIGRAINS ont été établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de Règlementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la Règlementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Note 1— présentation des comptes et règles de comptabilisation.

a) Présentation des comptes**. —** Les comptes de la société financière UNIGRAINS SA ont été établis conformément aux dispositions de la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

b) Règles de comptabilisation**. —** Créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des encours : créances à vue *(comptes ordinaires et opérations au jour le jour)* et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, vient préciser le classement des créances douteuses au bilan.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Ainsi, les crédits pour lesquels UNIGRAINS estime qu'il existe un risque de non-recouvrement total ou partiel donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de dépréciations individualisées qui sont portées en minoration de l'actif correspondant.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées sous la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées dans le Produit Net Bancaire.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements sont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.
Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.
Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux.

— Titres **:** Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu fixe, les actions et les autres titres à revenu variable. Les titres sont classés en fonction de :

Leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu fixe,

Leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de placement **:** Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les titres de placement sont enregistrés au bilan sous les rubriques «Effets publics et valeurs assimilées», «Obligations et autres titres à revenu fixe» et «Actions et autres titres à revenu variable» conformément aux règlements 90-01 du CRB et 2000-03 du CRBF.

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les obligations et les autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur date d'achat au prix d'acquisition *(hors intérêts courus non échus)*. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Le prix de revient des titres cédés est calculé suivant la méthode "FIFO" *(premier entré, premier sorti)*. Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres.

Titres d'investissement**.** — Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

— Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme **:** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme figurent aux postes du bilan «Participations et autres titres détenus à long terme», et «Parts dans les entreprises liées», à l'exception des participations dans les Sociétés Civiles Immobilières et d'Attribution qui sont classées dans les immobilisations corporelles.

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des Bons de Souscription d'Action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évaluées à leur valeur d'utilité représentative du prix de marché ou du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée en retenant différentes méthodes tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse et prise en compte éventuelle d'engagement de nature juridique et financier.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les moins-values de cession de ces titres sont comptabilités dans la rubrique « gains nets sur actifs immobilisés ».

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :
— Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,
— Les sociétés dont nous détenons au moins 20% du capital social de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand nous détenons un poste d'administrateur et que nous exerçons une influence notable (quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que nous sommes l'un des trois premiers actionnaires).

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations profes-sionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les dividendes attachés à ces titres sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

— Immobilisations : Les immobilisations sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition TVA non récupérée incluse :

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire :

Agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Véhicules	4 ans
Logiciels	3 ans
Installations	5 ans

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est appliqué aux comptes d'UNIGRAINS depuis le 1er janvier 2005.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique « Provisions réglementées – amortissements déroga-toires » au passif du bilan.

Les parts de SCI, ainsi que les avances accordées, sont comptabilisées dans cette rubrique conformément aux normes bancaires. Les immobilisations n'ont pas fait l'objet de revalorisation.
— Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle **:** Les dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dette à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— Provisions pour risques et charges :Les provisions pour risques et charges comprennent :
– les provisions concernant des engagements par signature ;
– les provisions pour risques divers et litiges.

— Opérations en devises **:** Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, ne sont pas constatés en résultat.

— Conversion des comptes en devises étrangères
Tous les éléments de l'actif et de passif exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

— Frais de personnel **:** La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

— Coût du risque :Le contenu de la rubrique « Coût du risque » se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

— Gains et pertes sur actifs immobilisés **:** La Rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus-values et moins-values de cession ainsi que les déoréciations et reprises nettes sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit Net Bancaire ».

— Impôt sur les sociétés **:** En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus value à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (12% du résultat brut des PV de cession)

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1er janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1er janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % *(après application d'un abattement de 0,76 M€)* instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et ses filiales immobilières. Le périmètre actuel de l'intégration fiscale comporte seulement la SCI SEE.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits *(et moins-values nettes à long terme)* sont pris en compte au niveau de la société mère.

Informations sur les comptes de bilan.

Note 2 : Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	Total net	Comptes rattachés	< 3 mois	+ 3 mois < 1 an	+ 1 an < 5 ans	+ 5 ans
Créances :						
Établissements de crédit	26 817	851	7 116		16 000	2 850
Comptes à vue	6 117		6 117			
Prêts	17 851	851	1 000		16 000	
Prêts subordonnés	2 850					2 850
Clientèle	41 737	656	1 278	8 989	27 288	3 525
Comptes à vue & prêts	41 235	654	1 278	8 989	26 788	3 525
Prêts subordonnés	502	2			500	
Obligations et autres titres à revenu fixe et à revenu variable	196 568	7 448			168 120	21 000
Titres d'investissement	28 447	7 447				21 000
Obligations						
Titres de créance négociable	38 568	0			38 568	
Autres titres à revenu variable	129 552				129 552	
Total des créances	265 122	8 955	8 395	8 989	211 408	27 375
dont créances douteuses	6 304					
et provisions sur créances douteuses	3 804					

Variation des prêts à la clientèle :

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Versements de l'exercice	Rembt de l'exercice	Divers et Ajust. Devises	Valeur au 31/12/2013
Prêts et prêts subordonnés - Encours nets	52 838	2 682	13 782		41 737
Prêts et prêts subordonnés	56 676	2 682	13 816		45 542
Prêts	47 428	1 314	10 772		37 970
Prêts subordonnés	500				500
Créances douteuses	6 338		33		6 304
Autres créances à vue	1 479		1 367		111
ICNE	932	1 368	1 643		656
Dépréciations des créances	**3 838**		**33**		**3 804**

Note 3 — Créances sur les établissements de crédit & opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
	31/12/2013		31/12/2012	
Créances et Prêts nets	23 967	41 235	25 126	52 336
Comptes à vue	6 117	111	7 770	1 479
Prêts	17 000	40 470	16 985	49 928
Créances rattachées	851	654	370	929
Actifs subordonnés	2 850	502	6 180	502
Prêts participatifs - loi 78-741			1 800	
Autres prêts subordonnés	2 850	500	4 350	500
Dont à terme		500	1 500	500
Dont à durée indéterminée	2 850		2 850	
Créances rattachées		2	30	2
Total	26 817	41 737	31 306	52 838

Note 4 — Evaluation des portefeuilles titrent d'investissement, de placement et de participations.

(En milliers d'euros)	Valeur brute comptable 31/12/2013	Dépréciations	Valeur nette comptable 31/12/2013	Evaluation au prix de marché (1)	+ Values latentes
Titres d'investissement :					
Titres d'investissement	28 448		28 448	28 448	
Titres d'investissement	21 000		21 000	21 000	
Coupons courus	7 448		7 448	7 448	
Titres de placement :					
Oblig. et autres titres à rev. Fixe	38 568	0	38 568	38 967	399
Autres titres à revenu fixe	38 568	0	38 568	38 967	399
Titres à revenu variable :	130 006	453	129 552	148 337	18 785
Autres part d'OPCVM	130 006	453	129 552	148 337	18 785
Total	197 021	453	196 568	215 752	19 184
Participations et autres titres détenus à long terme :					
Actions	309 433	32 812	276 621	348 723	72 102
Obligations	70 766	1 555	69 211	69 243	32
Créances rattachées	5 100	240	4 861	4 861	
Obligations : coupons courus	5 100	240	4 861	4 861	
Total	385 300	34 607	350 693	427 687	72 134
Parts dans les entreprises liées					
Actions	39 552	5 770	33 782	73 849	40 067

(1) Les titres de placement sont évalues au prix de marche sur les bases suivantes :
— dernière valeur liquidative de l'année (OPCVM),
— dernière valorisation disponible (FCPR),
— cours et taux à la clôture de l'exercice pour les titres de créances négociables et les titres cotés.

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Acquisition	Remboursement	Ajustements devises	Valeur au 31/12/2013
Titres d'investissement	21 299		299		21 000
Titres à revenu variable	21 299		299		21 000

Ce poste intègre notamment les obligations simples détenues par UNIGRAINS dans l'accompagnement des entreprises

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Acquisition	Cession	Ajustements devises	Valeur au 31/12/2013
Titres de placement	161 288	61 029	46 296		176 021
Obligé. & aut. titres à rev. fixe	39 452	1 116	2 000		38 568
Titres à revenu variable	118 435	47 950	36 379		130 006
ICNE	3 401	11 963	7 916		7 448

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ajustements devises	Valeur au 31/12/2013
Dépréciations des titres	1 760	402	1 709		453
Obligé. & aut. titres à rev. fixe	36		35		0
Titres à revenu variable	1 725	402	1 674		453

Note 5 — Participations et autres titres détenus à long terme.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Versements de l'exercice	Rembt de l'exercice	Autres mouvements	Valeur au 31/12/2013
Part. & autres titres à LT	378 648	52 407	45 847	93	385 300
Titres de participation	42 847	1 367	9		44 205
Autres titres détenus à LT	259 027	22 770	16 661	93	265 228
Obligations	71 851	18 733	19 818		70 766
ICNE	4 923	9 536	9 359		5 100
Parts dans les entreprises liées	39 552				39 552

Dépréciations (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	Valeur au 31/12/2013
Part. & autres titres à LT	28 836	7 622	1 850		34 607
Titres de participation	2 241	1 520	20		3 741
Autres titres détenus à LT	25 102	5 562	1 592		29 072
Obligations	1 493	300	238		1 555
		240			240
Parts dans les entreprises liées	5 826		56		5 770

Liste des filiales et participations figure sur le tableau des filiales et participations, page 22.
La colonne « autres mouvements » correspond au reclassement des titres suite a la variation du pourcentage de participation,

Note 6. — Immobilisations corporelles et incorporelles.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	1 866	320	409	1 776
Immobilisations corporelles	17 153	374	279	17 248
Immeubles, terrains et parts de SCI	15 175			15 175
Agencements	795	172	3	964
Matériel et mobilier de bureau	1 183	203	277	1 109
Total	19 018	694	689	19 023

Amortissements (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	1 126	331	127	1 330
Immobilisations corporelles	2 449	209	216	2 442
Immeubles, terrains et parts de SCI	1 095	17		1 112
Agencements	492	65	2	554
Matériel et mobilier de bureau	863	127	214	776
Total	3 575	540	343	3 772

Note 7. — Autres actifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs	3 286	1 647
Créances fiscales et sociales	2 414	218
Débiteurs divers	872	1 429
Comptes de régularisation	290	366
Charges constatées d'avance	211	299
Produits à recevoir	79	67
Total	3 575	2 013

Note 8. — Dettes envers les établissements de crédit & opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
	31/12/2013		31/12/2012	
Dettes & Emprunts	2 527		6 493	
Comptes à vue			30	
Emprunts & Comptes à terme	2 518		6 430	
Dettes rattachées	8		34	

Note 9. — Provisions pour risques et charges.

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/2013
Provisions pour risques divers	3 420	474	95	3 799
Provisions pour risques de crédits	453			453
Provisions pour risques hors-bilan	2			2
Provisions pour charges diverses	87		7	80
Total	3 961	474	102	4 334

Les provisions pour risques divers correspondent d'une part au maintien de la couverture de risques résiduels d'exploitation d'une de nos filiales au titre de la gestion extinctive des crédits provenant de son activité antérieure pour 1 050 k€ et d'autre part d'une provision pour 1 829 k€ sur un autre (litige ou risque).

Les provisions pour charges sont explicites à la note 23.

Note 10. — Capitaux Propres.

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2012	Affectation du résultat	Variation de l'exercice	Valeur au 31/12/2013
Capitaux propres	647 070			657 538
Capital entièrement libéré	7 000			7 000
Réserve légale	700			700
Réserves indisponibles	462 265			462 265
Réserve technique	62 483			62 483
Autres réserves	3 618			3 618
Provisions réglementées - AMTS dérogatoires	4 174		455	4 629
Report à nouveau	95 309	8 441		103 750
Résultat de l'exercice	11 521	-11 521	13 093	13 093
Dividendes		3 080		

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice :

Montant à repartir :		
Résultat de l'exercice	13 093	
Report à nouveau	103 750	
Total	116 843	**116 842 606,96 euros**
Affectation :		
Dividendes	3 080	
Report à nouveau	113 763	

Note 11. — Actionnariat.

Le capital social d'UNIGRAINS est de 7 millions d'euros et est divise en 140 000 actions de 50 euros, sans action privilégiée.
Il n'y a pas eu de modification du capital social au cours de l'exercice.

Note 12. — Autres passifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs	3 958	8 330
Dettes fiscales et sociales	2 146	6 820
Créditeurs divers	711	894
Créances rattachées	1 101	615
Compte de régularisation	67	111
Charges à payer	67	111
Total	4 025	8 440

Informations sur le hors-bilan.

Note 13. — Engagements de financement et de garantie donnes.

(En milliers d'euros)	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
	31/12/2013		31/12/2012	
Engagements de financement		1 402		1 855
Engagements de garantie		5 002		11 923
Ets abattage et transfor-				
mations de viande bovine				
Jachère agro industrielle		2		623
Crise porcine				2 000
Fonds modernisation porcin		5 000		5 000
Autres entreprises				4 300

Note 14. — Engagements sur titres et de garantie reçus.

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres à recevoir	32 568	33 917
Titres de placement		
Titres de participation	32 568	33 917
Engagements de garantie	87	84
Cautions et avals reçus d'établissements de crédit	87	86
Total	32 655	34 001

Les titres a recevoir correspondent a la contrepartie des engagements de souscription/paiement pris par la société, comptabilisés dans le compte engagements à payer.

Note 15. — Actifs donnent en garantie.

UNIGRAINS a donné en garantie ses parts de la SCA UNICEREM au profit du CRCA de l'Ile de France en contrepartie d'un emprunt immobilier d'un montant initial de 7,3 millions d'euros, présentant un solde à rembourser en capital de 2.5 M€ au 31 décembre 2013.

Note 16. — Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont a cotisations définies *(*régime de base *:* mutualité sociale agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA retraite)

Concernant les indemnités de départ volontaire a la retraite a l'horizon de leur 65eme année des salaries présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit a une valeur actualisée de 587 k€.

Informations sur les postes du compte de résultat.

Note 17. — Ventilation des produits et charges d'intérêts.

(En milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges d'intérêts	15 061	124	12 437	242
Ets de crédit : trésorerie	5	0	42	0
Ets de crédit : prêts financiers	512	124	534	241
Ets de crédit : Engt de garantie	5		5	
Clientèle - crédit investissement	1 271		1 860	
Obl. & Titres RF - placement	1 126		940	
Obl. & Titres RF - ptf investissement	3 418		3 363	
Obl. & Titres RF - ptf immobilisés	8 724		5 694	

Note 18. — Ventilation des revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	77	169
Participations et titres détenus à long terme	5 056	7 523

Note 19. — Ventilation des commissions.

(En milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions	176	27	882	25
Opérations sur titres		2		7
Avec les établissements de crédit		25		18
Assistance et conseil	176		882	

Note 20. — Gains et pertes sur opérations de portefeuille de négociation, de placement et assimilés.

(En milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Portefeuille de négociation résultat net	-13		-17	
Opérations de change	313	325	45	63
Portefeuille de placement résultat net	1 397		3 786	
Plus et moins-values de cession	223	133	1 375	57
Autres frais		0		0
Provisions pour dépréciation	1 709	402	4 136	1 668
Total	1 932	535	5 511	1 725

Note 21. — Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Autres produits et charges d'exp. bancaire	1 684	134	1 829	101
Revenus des immeubles	890	134	879	97
Charges refacturées	691		680	
Produits accessoires	30		62	4
Transfert de charges	29		180	
Divers	44		28	

Note 22. — Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel	9 544	8 127
Salaires, traitements et primes	5 185	4 574
Charges sociales	2 613	2 148
Intéressement	852	749
Impôts, taxes et versements assimilés	895	657
Autres frais administratifs	6 847	4 761
Impôts et taxes	647	282
Locations	518	434
Autres services extérieurs	(3) 5 784	(1) 4007
Excédent dotation / reprises prov. Charges	(4) -102	(2)38

(1) dont 1 012 sur actions de soutien
(3) dont 1012 sur actions de soutien
(2) dont -117 sur actions de promotion et de soutien
(4) dont 102 sur actions de promotion et de soutien

Note 23. — Coût du risque.

(En milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Total coût du risque	-535		-469	
Provisions dépréciation créances clientèle	33	95	317	322
Créances irrécupérables clientèle	8	7	8	57
Provisions pour risque clientèle		474		446
Provisions pour risques engagements			31	
Total	41	576	356	825

Note 24. — Résultat net sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Résultat net sur actifs immobilisés	7 931		4 381	
Prov. dépréciation titres de participation	1 728	7 444	14 418	5 032
Prov. Dépréciation titres de SCI				
Plus et moins values cession titres part.	13 646		2 283	7 287
Plus et moins values cession immos	1	0	0	0
Total	15 375	7 444	16 701	12 319

Note — 25. — Impôt sur les bénéfices.

Depuis le 1er janvier 1995, la SCI SEE est intégrée fiscalement à UNIGRAINS.

(En milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	UNIGRAINS	SCI SEE	UNIGRAINS	SCI SEE
Total du groupe	-10 919		14 286	
Résultat fiscal au taux normal	-10 954	35	14 231	55
Plus values à LT	9 914		2 143	
Plus value à long terme	9 914		2 143	
Impôt sur les sociétés	83		4 768	
Impôt sur les sociétés	71	12	4 750	18

UNIGRAINS a obtenu en 2013 un sursis d'imposition sur une plus value réalisée en 2010 pour laquelle l'impôt correspond avait été liquide (plus value : 21 190 147 euros). La déduction fiscale des plus values antérieurement fiscalisées a généré au titre de l'exercice une minoration de la charge d'impôt de 3 651 keur.

— le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été enregistre au crédit du compte « impôts sur les sociétés ».

Suivi des plus values à long terme latentes. — Titres immobilises au 1er janvier 2002 dont la valeur nette comptable était différente de l'évaluation fiscale :

(En milliers d'euros)	Position au 01/01/2002	Cessions depuis 2002	Position au 31/12/2013
Titres immobilisés			
Valeur comptable	72 730	-48 071	24 659
Valeur fiscale	129 003	-76 334	52 669
Différence de valeur	56 273	-28 263	28 010

Suivi des plus values en sursis d'imposition :

(En milliers d'euros)		Plus-value	Impôt correspondant
Plus-values en sursis d'imposition	Exercice en cours	21 190	7 063
		21 190	7 063

Note 26. — Dotations et reprises FRBG et provisions réglementées.

Ce poste enregistre uniquement la dotation amortissements dérogatoires pratiques sur les titres de la SCA UNICEREM pour 455 k€.

Autres informations.

Note 27. — Effectif moyen du personnel.

Effectif moyen des salaries employés au cours de l'exercice :

	Cadres	Agents de maitrise	Employés	Total
Exercice 2013	48	14		62
Exercice 2012	45	14		59

Effectif équivalent temps plein : 61.78

Les salariés en forfait jours réduit sont pris en compte pour 1 ETP du fait que juridiquement ils ne sont pas considérés à temps partiel.

Note 28. — Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration.

Le montant global des rémunérations et indemnités de toutes natures allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 441 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 16 k€.
Il n'y a pas eu d'avance de crédit accordée pendant l'exercice à ces personnes.

Note 29. — Droit individuel a la formation (DIF).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à 5 102 heures.

Note 30. — Echéancier des dettes fournisseurs.

Dettes fournisseurs	1 à 30 jours	Plus de 30 jours	Dettes échues	Total
	240			240

Le traitement des factures fournisseurs d'UNIGRAINS est effectué au siège social de la société.

Conformément aux procédures de Contrôle interne, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci soit par l'ordonnateur des prestations, soit par le service « achats & immobilier ». Le délai de règlement des factures est compris entre 3 à 5 jours après validation.

Note 31. — Honoraires des commissaires aux comptes.

Le montant des honoraires pour commissariat aux comptes s'élève à 103 Keur pour l'exercice.

Résultat financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

(Art. 133-135 à 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

	2009	2010	2011	2012	2013
I - situation financière en fin d'exercice					
Capital social	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Nombre d'actions émises	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Ii - résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires hors taxes	23 907	22 127	15 993	26 625	23 450
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	36 743	30 627	19 045	5 719	19 013
Impôt sur les bénéfices	2 939	6 064	92	4 750	71
Résultat après impôt, amortissements et provisions	37 389	32 361	14 784	11 521	13 093
Montant des bénéfices distribués	1 400	2 800	3 080	3 080	3 080
Iii - résultat des opérations réduit a une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions (en euros)	241,46	175,45	135,38	6,92	135,30
Résultat après impôt, amortissements et provisions (en euros)	267,06	231,15	105,60	82,29	93,52
Dividende versé à chaque action (en euros)	10,00	20,00	22,00	22,00	22,00
Iv - personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	57	59	58	59	62
Montant de la masse salariale	3 770	4 073	4 141	4 346	4 832
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 838	1 968	1 984	2 148	2 613

Tableau des filiales et participations en 2013 – UNIGRAINS

(Données en k€).

Société ou groupe de sociétés	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions &avals fournis par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfices nets ou pertes du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Clôture
A. participations dont la valeur d'inventaire excede 1% du capital de la societe unigrains :										
1) Filiales (50% au moins du Capital est détenu par UNIGRAINS) :										
AGRIFIGEST-ALMA - 23 avenue de Neuilly - 75116 PARIS	3 089	-192	76,58	2 217	2 850		260	77		A
AGRO PARTENAIRES 2 - 11 rue de Monceau - 75008 Paris	750	-314	50,00	198			3	-41		A
CEREA PARTENAIRE - 23 avenue de Neuilly - 75116 Paris	500	4 303	100,00	500			4 639	121		A
MESSIS FINANCES - 23 avenue de Neuilly - 75116 PARIS	150	1 017	100,00	150			1 160	237	495	A
S.A.I.A.M. SA -23 avenue de Neuilly - 75116 Paris	192	666	98,13	254			88	37		A
UNIGRAINS DIVERSIFICATION SA - 23 avenue de Neuilly - 75116 Paris	12 600	40 909	100,00	30 414			154	2 285	512	A
SEE SCI - 23 avenue de Neuilly - 75116 Paris	1 204	440	99,82	1 215			392	39		A
SEMAGRI - 23 avenue de Neuilly - 75116 Paris	30 964	3 737	50,00	17 709			1 491	1 498	717	A
UNICEREM - 23 avenue de Neuilly - 75116 Paris	40 000		29,11	11 644						A
UNIFIPAR SAS - 23 avenue de Neuilly - 75116 Paris	473	8	91,45	500				56		A
UNI-UN SCI - 23 avenue de Neuilly - 75116 Paris	337		99,55	335			141	106		A

2) Participations (10 à 50% du Capital détenu par UNIGRAINS) :										
A) Sociétés Françaises :										
AGRA INVESTISSEMENT - 29 Rue du général FOY - 75008 Paris	3 265	484	30,57	1 334				-243		A
AT FRANCE - 5 Avenue des Tirverts - 10150 Pont Ste Marie	806	-1 242	19,00				21 108	860		A
Atlantique management - 93 boulevard Malesherbes - 75008 Paris	5 824	58 934	11,30	11 475			5 478	3 511		A
BRIE-CHAMPAGNE-ETHANOL - Route de Bray - 77160 Provins (1)	194	174	33,48				0	197	117	D
CENECA - 9 avenue George V - 75008 Paris	915	2 181	41,62	457			935	560		A
COOKUP SOLUTIONS - 1 Rue de Vercly - 57070 Metz	5 339	5 386	14,46	669			104 616	205		A
Cookie creations - 4 rue henri becquerel - 77645 Chelles Cedex	72	1 772	12,66	581			13 466	-576		A
CREAGRO - 11 rue de Monceau - 75008 Paris	2 195	139	27,01	568			9	-229		A
Estivin groupe - avenue vatel - 37000 Tours	8 341	2 105	13,44	1 121			67 166	891	34	E
Ferterris - loudes - 11451 Caltelnaudary	124	-32	19,50	24			24	-45		A
FERTILE SA - 5 rue Joseph et Marie Hackin 75116 Paris	938	253	33,47	367				14		A
FINANCIERE EVIALIS - 83 Av. De la grande armée - 75016 Paris	46 000	-3 207	25,00	11 500			434	-8		B
Financiere socopa - 72401 La Ferte Bernard Cedex	16 050	16 101	15,38	5 051			436	4 842	704	A
Food safety group - 23 rue royale - 69001 Lyon	3 215		24,92	801				0		F
Grimaud - La Corbiere - 49450 Roussay	1 175	58 985	10,34	4 983			3 051	-1 709		A
Pasquier - 49360 les Cerqueux de Maulevrier	2 070	92 951	10,02	20 287			10 021	10 238	287	A
Reunionnaise du rhum - 91 boulevard Saint Honoré - 75008 Paris	17 800		16,29	2 900				-120		A
RM EXPANSION - 225 Rue du Moulin Neuf - 01570 Feillens	2 870		18,33	526				0		F
SAFE DEVELOPMENT - Les Tremblats - 89290 Augy	1 876		26,82	504			94 489	-26 631		B
SAISOF - 29 rue des Investisseurs - 91560 Crosne	1 050	2 568	38,08	261			13 548	314	74	A
SARAFRUITS - Route de Sablé - 49330 Champigne	1 973	10 920	19,99	2 446			2 489	2 311		C
SAVOIE YAOURT - 545 Bld du Doc. J.J. Herbert - 73100 Aix Les Bains	185	1 459	23,81	1 500			11 951	318		A
SOFAGRI S.A - 83 Avenue de la Grande Armée - 75116 Paris	2 834	2 414	23,82	686			247	240	56	A
SOFINNOVA - 16 Rue du 4 Septembre - 75002 Paris	2 262	0	22,22	1 000			7	-348		A
SOLVIMAC S.A - 14 av Marx Dormoy - 63000 CLERMONT FERRAND	46	343	10,87				15	-33		A
TIKEFLO - 32 Rue de Monceau - 75008 Paris	7 613	5 377	21,56	3 235			134	-6 768		A
VEGEPLAST - Zone industrielle Guest - 65460 Bazet	61	1 860	21,48	342			4 810	310		A
WEISHARDT - La Ventenaye - 81300 Graulhet	15 202	38 412	18,00	6 500			4 808	-1 332		A
Filiales et Participations non reprises au paragraphe A :										
A) Sociétés Françaises :				202 500					1 958	
B) Sociétés Etrangères :				2 254						

(1) Mais 10 % de droit de vote :
A. Clôture le 31 décembre 2012
B. Clôture le 30 juin 2013
C. Clôture le 31 Juillet 2013
D. Clôture le 31 août 2012
E. Clôture le 30 Septembre 2012
F. Premier exercice.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Aux Actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :
— le contrôle des comptes annuels de la société anonyme, Union Financière pour le Dévoppement de l'Economie Céréalière - UNIGRAINS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
— la justification de nos appréciations;
— les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification Des Appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués suivant les méthodes décrites dans l'annexe (notes 1, 4, 5 de l'annexe aux comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures définies par la société, et avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs des principales lignes du portefeuille. Nous avons analysé les éléments constitutifs du coût du risque (notes 23 de l'annexe), et le résultat net des opérations sur actifs immobilisés (notes 24 de l'annexe) dont l'incidence sur le résultat de l'exercice est significative.

Nos appréciations ont également porté sur les provisions constituées pour couvrir les risques de crédit (notes 1, 2, 9 de l'annexe aux comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation

des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques, ainsi que des provisions de passif destinées à couvrir des risques liés aux engagements divers et par signature.

Les titres de placement sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cadre des titres cotés, des cours de bourse, (notes 1, 4 de l'annexe aux comptes sociaux) nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de ces valeurs pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Verifications et informations specifiques. — Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 30 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes.

Eric MARTIN et Associés — Associés SA FIDUS
Eric MARTIN — Francis BERNARD

B. — Comptes consolidés 2013.

Information :
Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes de l'exercice 2013 des sociétés du périmètre, à l'exception de CENECA pour laquelle, en l'absence de comptes au 31 Décembre 2013, les comptes retenus ont été ceux arrêtés au 30/09/2013, date de leur clôture comptable. L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

I. Bilan consolidé au 31 Décembre 2013.

Actif		31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales, CCP		1	1
Créances sur les établissements de crédit	Note 4	35 778	47 970
Opérations avec la clientèle	Note 5	64 548	72 064
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 6	229 783	211 986
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 7	389 664	392 290
Immobilisations incorporelles	Note 8	456	753
Immobilisations corporelles	Note 8	7 809	7 976
Autres actifs et comptes de régularisation		8 810	8 569
Total actif		736 848	741 610

Passif		31/12/2013	31/12/2012
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	2 527	6 494
Opérations avec la clientèle	Note 10	27 882	41 202
Dettes représentées par des titres		0	0
Autres passifs et comptes de régularisation		9 279	10 700
Provisions pour risques et charges	Note 11	5 942	5 598
Intérêts minoritaires	Note 12	117	113
Capitaux propres	Note 13	691 101	677 503
Capital souscrit		7 000	7 000
Réserves consolidées et autres		667 423	659 008
Résultat de l'exercice	Note 14	16 678	11 494
Total passif		736 848	741 610

Hors bilan		31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	Note 15		
Engagements de financement		1 402	1 855
Engagements de garantie		5 002	11 923
Engagements reçus	Note 15		
Engagements de garantie		87	2 189
Engagements sur titres		30 336	2 785

II. — Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2013.

(En milliers d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
+ Intérêts et produits assimilés	18 791	16 357
Intérêts et charges assimilées	-128	-245
+ Revenu des titres à revenu variable	4 199	4 652
+ Commissions (produits)	6 172	7 002
Commissions (charges)	-28	-25
± G&P sur opérations des portefeuilles de négociation	-13	-17
± G&P sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	1 702	3 973
+ Autres produits d'exploitation bancaire	1 897	2 014
Autres charges d'exploitation bancaire	-75	-110
Produit net bancaire	32 515	33 601
Charges générales d'exploitation	-23 425	-18 693
Dotations au x amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-877	-1 236
Résultat brut d'exploitation	8 214	13 672
± Coût du risque	-353	-586
Résultat d'exploitation	7 860	13 087
± QP dans le résultat dans les entreprises	523	-1 356
mises en équivalence		
± G&P sur actifs immobilisés	11 341	4 778
Résultat courant avant impôt	19 725	16 509
± Résultat des fonds gérés	-61	-1 176
± Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	-2 982	-3 799
± Dot. & Repo amortissements des écarts d'acquisition	1	-32
± Intérêts minoritaires	-5	-7
Résultat net	16 678	11 494

Résultat par action : 119,13 euros
Résultat dilue par action : 119,13 euros

III. Annexe aux comptes consolidés.

Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Note 1 — Présentation des comptes consolidé et principales règles de valorisation.

a) Présentation des comptes consolidés. — Les comptes consolidés du groupe UNIGRAINS de l'exercice 2013 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable *(CRC)* relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière *(CRBF)*.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CRBF.

Les charges et les produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

b) Méthode de consolidation :Les méthodes de consolidation sont les suivantes :
— Intégration globale : Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières d'UNIGRAINS, c'est à dire les sociétés de « crédit investissement », que l'on peut qualifier de « sociétés de portefeuille » et la société de gestion d'actifs pour compte de tiers.

Même si elles ne sont pas dans le prolongement des activités bancaires et financières d'UNIGRAINS, les parts détenues dans les Sociétés Civiles immobilières sont consolidées par Intégration Globale dès lors que le Groupe y exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opération-nelles. Il résulte :
— soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;
— soit du pouvoir d'exercer une influence dominante. Celle-ci existe dès lors que le groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

— Intégration Proportionnelle : Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et qui se situent dans le prolongement des activités bancaires et financières d'UNIGRAINS sont consolidées par Intégration Proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

Mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de la filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction égale ou supérieure à 20% des droits de vote de cette filiale.

Sont par ailleurs consolidées par cette méthode les sociétés sous un autre contrôle mais dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement des activités bancaires ou financières d'UNIGRAINS.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**. —** Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

— Calcul des écarts d'acquisition : L'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés donne lieu au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart, déterminé conformément au principe général mentionné au règlement 99-02, correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.
— Traitement des écarts d'acquisition : La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les modifications apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.
— Comptes réciproques : Les créances, dettes et engagements réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Les provisions internes ont été éliminées dans la mesure ou elles ne constatent pas une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé.
— Amortissements dérogatoires : Les amortissements dérogatoires de l'exercice ont été éliminés pour un montant de 455 k€ et il a été pris en compte une imposition différée passif de 148 k€.
— Affectation spécifique de certaines rubriques des fonds gérés et de leur résultat : En accord avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, une rubrique spécifique « Résultat des fonds gérés » a été instituée au sein du compte de résultat, au niveau du résultat exceptionnel, afin d'obtenir un résultat net hors « fonds gérés ». Ce poste ne concerne que les fonds gérés par AGRIFIGEST-ALMA.

Les fonds gérés par AGRIFIGEST-ALMA, sont inscrits sous la rubrique « Opérations avec la clientèle ». Les emplois correspondants sont présentés sous le terme « fonds gérés » dans les tableaux ci-après.

d) Règles de comptabilisation **:** Créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des encours : créances à vue *(comptes ordinaires et opérations au jour le jour)* et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, vient préciser le classement des créances douteuses au bilan.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie,

l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Ainsi, les crédits pour lesquels UNIGRAINS estime qu'il existe un risque de non-recouvrement total ou partiel donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de dépréciations individualisées qui sont portées en minoration de l'actif correspondant.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées sous la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dépréciations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées dans le Produit Net Bancaire.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements sont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux.

Titres
Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu fixe, les actions et les autres titres à revenu variable. Les titres sont classés en fonction de :
— leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu fixe,
— leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :
— Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les titres de placement sont enregistrés au bilan sous les rubriques «Effets publics et valeurs assimilées», «Obligations et autres titres à revenu fixe» et «Actions et autres titres à revenu variable» conformément aux règlements 90-01 du CRB et 2000-03 du CRBF.

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les obligations et les autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur date d'achat au prix d'acquisition *(hors intérêts courus non échus)*. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Le prix de revient des titres cédés est calculé suivant la méthode "FIFO" *(premier entré, premier sorti)*. Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres.
— Titres d'investissement**:** Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

— Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme **:** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme figurent aux postes du bilan «Participations et autres titres détenus à long terme», et «Parts dans les entreprises liées», à l'exception des participations dans les Sociétés Civiles Immobilières et d'Attribution qui sont classées dans les immobilisations corporelles.

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des Bons de Souscription d'Action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évaluées à leur valeur d'utilité représentative du prix de marché ou du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est

estimée en retenant différentes méthodes tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse et prise en compte éventuelle d'engagement de nature juridique et financier.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les moins-values de cession de ces titres sont comptabilités dans la rubrique « gains nets sur actifs immobilisés ».

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :
Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,

Les sociétés dont nous détenons au moins 20% du capital social de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand nous détenons un poste d'administrateur et que nous exerçons une influence notable *(quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que nous sommes l'un des trois premiers actionnaires)*.

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations profes-sionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les dividendes attachés à ces titres sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».
— Immobilisations **:** Les immobilisations sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition TVA non récupérée incluse.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire :

Agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Véhicules	4 ans
Logiciels	3 ans
Installations	5 ans

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est appliqué aux comptes d'UNIGRAINS depuis le 1er janvier 2005.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique « Provisions réglementées – amortissements déroga-toires » au passif du bilan.

Les parts de SCI, ainsi que les avances accordées, sont comptabilisées dans cette rubrique conformément aux normes bancaires. Les immobilisations n'ont pas fait l'objet de revalorisation.
— Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dette à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— Provisions pour risques et charges **:** Les provisions pour risques et charges comprennent :
– les provisions concernant des engagements par signature ;
– les provisions pour risques divers et litiges.

— Opérations en devises **:** Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, ne sont pas constatés en résultat.

— Conversion des comptes en devises étrangères **:** Tous les éléments de l'actif et de passif exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

— Frais de personnel **:** La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

— Coût du risque **:** Le contenu de la rubrique « Coût du risque » se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

— Gains et pertes sur actifs immobilisés **:** La Rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus-values et moins-values de cession ainsi que les dépréciations et reprises nettes sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit Net Bancaire ».

— Impôt sur les sociétés **:** En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long teme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus value à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (12% du résultat brut des PV de cession)

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1er janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1er janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M€) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et ses filiales immobilières. Le périmètre actuel de l'intégration fiscale comporte seulement la SCI SEE.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits *(et moins-values nettes à long terme)* sont pris en compte au niveau de la société mère.

e) Périmètre de consolidation :

— La détermination du périmètre de consolidation suit les étapes suivantes :
– Détermination des sociétés dans lesquelles UNIGRAINS détient plus de 20 % des droits de vote, départ de la notion d'influence présumée,
– Classement suivant le niveau de contrôle,
– Détermination de l'activité afin de définir si elle est dans le prolongement de celle d'UNIGRAINS,
– Détermination de la méthode de consolidation,
– Application, suivant les cas, des seuils d'exclusion *(total bilan ou parts dans les fonds propres)* ou prise en compte des éléments justifiant du caractère transitoire de l'investissement et des conditions de sorties prévue à l'origine.

f) définition du périmètre de consolidation :

— Consolidation par Intégration Globale (contrôle exclusif):
— Sociétés présentes dans le périmètre de consolidation de 2013 :
— AGRIFIGEST-ALMA, contrôlée à 76.58% directement et à 23.42 % indirectement par la filiale UNIFIPAR,
— UNIFIPAR, contrôlée à 91.45%,
— UNIGRAINS DIVERSIFICATION contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
— CEREA PARTENAIRE qui est une société de gestion de FCPR, détenue à 100 % par UNIGRAINS,
— La Société Civile SEE contrôlée à 99.82 % par UNIGRAINS,
— La SAIAM détenue à 99.73 % par UNIGRAINS,
— La Société Civile UNI UN contrôlée à 99.55 %.
— MESSIS FINANCES contrôlée à 100% par UNIGRAINS
— Consolidation par Intégration Proportionnelle (contrôle conjoint):
— AGRO PARTENAIRES PARTICI-PATIONS II détenue à 50%,
— SEMAGRI détenue à 50%,
— CREAGRO détenue à 27.01%,
— La Société Civile d'Attribution UNICEREM contrôlée à 29.11 %.

— Consolidation par Mise en Equivalence (influence notable): Les sociétés suivantes entrent dans le périmètre de consolidation car UNIGRAINS dispose d'une influence notable (>20 % des droits de vote), ne dispose pas de protocole de cession ou de sortie, et ne se situent pas dans le prolongement de l'activité d'UNIGRAINS :
— CENECA contrôlée à 41.62 %,
— SAISOF détenue à 38.08 %
— AGRA INVESTISSEMENT à 30.57%
— TIKEFLO contrôlée directement à 21.56 %,
— SOFAGRI contrôlée à 23.82%.

Les comptes consolidés d'UNIGRAINS SA sont eux-mêmes repris par intégration globale dans les comptes consolidés de la compagnie financière AGRICEREALES, dans le cadre du règlement 94-03 du CRB concernant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée.

Note 2. — Portefeuille de titres de participation – définition du périmètre de consolidation.

Société ou groupe de sociétés	Quote-part du capital détenu	Capital	Réserves	Méthode déco-nsolidation
Intégration globale :				
CEREA PARTENAIRE - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	500	4 303	IG
MESSIS FINANCES - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	150	1 017	IG
UNIGRAINS DIVERSIFICATION - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	12 600	40 909	IG
SEE SCI - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,82	1 204	440	IG
S.A.I.A.M. SA -23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,73	192	666	IG
UNI-UN SCI - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,55	337	0	IG
AGRIFIGEST-ALMA - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	98,00	3 089	-192	IG
UNIFIPAR SAS - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	91,45	473	8	IG
Intégration proportionnelle				
AGRO PARTENAIRES 2 - 11 Rue de monceau - 75116 PARIS	50,00	750	-314	IP
SEMAGRI - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	50,00	30 964	3 737	IP
UNICEREM - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	29,11	40 000		IP
CREAGRO - 11, rue de monceau - 75008 PARIS	27,01	2 744	139	IP

Mise en équivalence				
CENECA - 9, avenue George V - 75008 PARIS	41,62	915	1 358	ME
SAISOF - 29, rue des Investisseurs - 91560 CROSNE	38,08	1 050	2 568	ME
AGRA INVESTISSEMENT - 29 Rue de général FOY - 75008 PARIS	30,57	1 157	484	ME
Tikeflo - 134 bld Haussmann - 75008 paris	21,56	7 613	5 377	ME
SOFAGRI S.A - rue Léon Patoux - 51100 REIMS	23,82	2 834	2 414	ME

IP et ME et (1) dont participation directe d'UNIGRAINS : 98,13 %

Note 3. — Géographie du capital.

Liste Des Actionnaires d'UNIGRAINS :

UNICEREALES	65,71 %
SOCIETE GENERALE (groupe)	6,79 %
NATIXIS (groupe)	6,33 %
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ ET AUTRES CÉRÉALES	5,82 %
SOFIPROTEOL	5,15 %
FONCARIS (CRÉDIT AGRICOLE)	3,39 %
BNP PARIBAS	3,39 %
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	1,94 %
HSBC	1,45 %
Autres actionnaires	0,03 %

Liste des actionnaires d'UNICEREALES :

AGRICEREALES SA	58,65%
Elle-même détenue par :	
ASS. GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	42,10%
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	11,18 %
FONCARIS (CRÉDIT AGRICOLE)	37,57 %
AUTRES ACTIONNAIRES	9,15 %
CRÉDIT AGRICOLE SA - FONCARIS	14,16 %
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ ET AUTRES CÉRÉALES	6,29 %
UNION INVIVO	4,73 %
G4s	4,29 %
NATIXIS (groupe)	3,33 %
Autres actionnaires	8,55 %

Liste des actionnaires D'AGRIFIGEST-ALMA :

UNIGRAINS SA	76,58%
UNIFIPAR SA	23,42%

Note 4. — Opérations interbancaires et assimilées.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2013	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit						
Comptes à vue	6 117	7 505	13 622	7 774	9 946	17 720
Encours en capital	6 117	7 505	13 621	7 770	9 946	17 717
Créances rattachées		0	0	4		4
Prêts	17 851	4 305	22 156	17 352	9 568	26 920
Encours en capital	17 000	4 159	21 158	16 985	9 285	26 270

Créances rattachées	851	147	998	367	283	650
Prêts subordonnés				3 330		3 330
Encours en capital				3 300		3 300
Créances rattachées				30		30
Total	23 967	11 810	35 778	28 456	19 514	47 970

Note 5. — Opérations avec la clientèle.

En milliers d'euros	UNIGRAI-NS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2013	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2012
Opérations avec la clientèle						
Crédits à l'habitât	265		265	258		258
Autres concours à la clientèle	41 361	(1) 22 012	63 374	51 101	(1) 19 348	70 450
Crédits à la clientèle	37 705	19 676	57 381	47 170	16 219	63 390
Prêts subordonnés	500		500	500		500
Créances douteuses	6 304	2 979	9 284	6 338	3 268	9 606
Créances rattachées	656	123	780	931	622	1 553
Dépréciation créances douteuses	-3 804	-767	-4 571	-3 838	-761	-4 598
Comptes ordinaires débiteurs		910	910	1 357		1 357
Encours en capital		910	910	1 357		1 357
Créances rattachées						
Total	41 626	22 922	64 548	52 715	19 348	72 064

(1) Détail fonds gérés – AGRIFIGEST - ALM

Dont SEP FSM	*57*	*121*
Dont mandat FNE	*19 264*	*7 175*
Dont CAT	*-*	*8 240*

Note 6. — Portefeuille de titres d'investissement et de placement.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2013	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2012
Titres d'investissement						
Titres d'investissement	28 447		28 447	24 700		24 700
Titres d'investissement	28 447		28 447	24 700		24 700
Titres de placements						
Obli. & autres titres à revenus fixe	38 568	6 072	44 640	39 417	10 420	49 837
Autres titres à revenu fixe	38 568	6 063	44 630	39 452	10 411	49 863
Créances rattachées	0	9	9	0	9	9
Dépréciations	0		0	-36		-36
Obli. & autres titres àrevenus Var.	129 552	27 143	156 696	116 710	20 739	137 450
Autres parts d'OPCVM	130 006	27 143	157 149	118 435	20 739	139 174
Dépréciations	-453		-453	-1 725		-1 725
Total	196 567	(1) 33 215	229 782	180 827	(1) 31 159	211 986

(1) détail des fonds gérés par AGRIFIGEST - ALMA

Dont SEP FSM	*1 596*	*835*
Dont mandat FNE	*24*	*5 374*

Note 7. — Participations et autres titres détenus a long terme.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2013	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2012
Titres de participation et autres titres a lt	332 852	56 812 (1)	389 664	330 507	61 784 (1)	392 290

Actions	286 771	42 383	329 154	278 818	47 285	326 102
dont titres mis en équivalence	7 292		7 292	6 543		
Obligations	70 766	19 709	90 476	71 851	21 864	93 715
Créances rattachées	5 100	5 935	11 035	4 923	4 293	9 216
Provisions	-29 786	-11 215	-41 001	-25 086	-11 658	-36 743
(1) détail fonds gérés - AGRIFIGEST-ALMA Dont SEP FSM					*450*	

Note 8. — Immobilisations corporelles et incorporelles.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2013	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2012
Immobilisations incorp. nettes	446	11	456	739	14	753
Brut	1 775	267	2 042	1 865	265	2 130
Amortissements	-1 329	-256	-1 585	-1 126	-251	-1 377
Immobilisations corp. nettes	1 357	6 452	7 809	1 255	6 721	7 976
Brut	3 799	13 957	17 756	3 704	13 960	17 663
Amortissements	-2 442	-7 506	-9 948	-2 449	-7 238	-9 687
dont Imm. & parts SCI	175		175	175		175

Note 9 — Dettes envers les établissements de crédit.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2013	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2012
Dettes et Emprunts	2 527		2 527	6 494		6 494
Compte à vue				31		31
Emprunts et comptes à terme	2 518		2 518	6 430		6 430
Dettes rattachées	8		8	34		34

Note 10 — opérations avec la clientèle.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2013	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2012
Comptes créditeurs clientèle		27 882	27 882		41 202	41 202
Comptes à vue						
Compte à terme		27 882	27 882		41 202	41 202
détail fonds gérés - AGRIFIGEST-ALMA		27 882	27 882		41 202	41 202
dont CAT STABIPORC					17 185	17 185
dont SEP FSM		4 726	4 726		4 456	4 456
dont mandat FNE		23 156	23 156		19 561	19 561

Note 11 — Provisions pour risques et charges.

En milliers d'euros	31/12/2012	Dépréciation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation du périmètre	31/12/2013
UNIGRAINS :					
Provisions pour risques	4 601	474	155		4 921
Risques divers	3 420	474	95		3 799
Risques de crédit	453				453
Risques de Hors Bilan	2				2
Provision engagement de retraite	640		53		587
Charges diverses	86		7		80
AGRIFIGEST-ALMA :					
Provisions pour risques	720				720
Risques de crédit	720				720
CEREA GESTION :					

Provisions pour risques	168	19			187
Provision engagement de retraite	168	19			187
MESSIS FINANCES :					
Provisions pour risques	80	0			81
Provision engagement de retraite	80	0			81
SEE :					
Provisions pour risques	28	5			33
Provision engagement de retraite	28	5			33
Total général	5 598	499	155		5 942

Note 12 — Intérêts minoritaires.

	En milliers d'euros	Fonds propres	Résultat	% Part des minoritaires	Total
AGRIFIGEST-ALMA		2 900	75	2,00%	59,6
UNIFIPAR		536	29	8,55%	48,3
UNIGRAINS DIVERSIFICATION		55 282	3 755	0,00%	1,6
SEE		1 683	32	0,18%	3,1
UNI UN		337	131	0,45%	2,1
SAIAM		896	46	0,27%	2,6
					117,3

Note 13 — Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecart d'acquisition	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2011	7 000	646 397	15 692		669 089
Distribution UNG			-3 080		-3 080
Résultat non distribué		12 612	-12 612		
Résultat 2012			11 494		11 494
Situation au 31/12/2012	7 000	659 009	11 494		677 503
Distribution UNG			-3 080		-3 080
Résultat non distribué		8 414	-8 414		
Résultat 2013			16 678		16 678
Situation au 31/12/2013	7 000	667 423	16 678		691 101

Note 14 : Résultat de l'exercice.

Résultat 2013	**18 872,9**	**5,7**	**18 878,6**
UNIGRAINS	13 092,9		13 092,9
AGRIFIGEST-ALMA	73,4	1,2	74,6
UNIGRAINS DIVERSIFICATION	3 755,1	-0,0	3 755,1
UNIFIPAR	24,5	4,5	29,0
CEREA GESTION	-22,2		-22,2
SAIAM	45,8	0,0	45,8
UNI UN	130,7	0,0	130,7
SEE	31,8	0,0	31,8
AGRO PARTENAIRES PARTICIPATIONS 2	-37,2		-37,2
MESSIS FINANCES	425,6		425,6
CREAGRO	-7,1		-7,1
SEMAGRI	836,7		836,7
CENECA	374,3		374,3

SAISOF	128,4		128,4
TIKEFLO	12,9		12,9
SOFAGRI	84,7		84,7
AGRA INVESTISSEMENT	-77,4		-77,4
Ecritures de consolidation	-2 195,9		-2 195,9
Provision engagement de retraite	28,3		28,3
Impôts différés	-1 465,0		-1 465,0
Amortissements dérogatoires	454,7		454,7
IS sur Amortissements dérogatoires	-151,6		-151,6
Dividendes & résultat SCI	-1 960,8		-1 960,8
Résultat de l'exercice des sociétés gérées par transparence fiscale	120,8		120,8
Amortissements siège social	-238,3		-238,3
Amortissements écarts d'acquisition	1,2		1,2
Rep sur titres AGRIFIGEST	-73,5		-73,5
Prov sur titres AGRO PARTENAIRES II	20,5		20,5
Prov sur titres AGRA INVESTISSEMENT	177,8		
Prov sur titres TIKEFLO	791,2		791,2
Prov sur titres CREAGRO	98,9		98,9
Situation au 31/12/2013	16 677,0	5,7	16 682,8

— Note 15. — Engagements donnes.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2013	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2012
Engagements de financement	1 402		1 402	1 855		1 855
En faveur de la clientèle	1 402		1 402	1 855		1 855
Engagements de garantie	5 002		5 002	11 923		11 923
En faveur des Ets de crédit						
En faveur de la clientèle	5 002		5 002	11 923		11 923
Total	6 405		6 405	13 778		13 778

Note 16. — Engagements reçus.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2013	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2012
Engagement de garantie	87		87	86	2 103	2 189
des Ets de crédit	87		87	86	2 103	2 189
Engagement sur titres	30 336		30 336	27 685		27 685
Titres à recevoir	30 336		30 336	27 685		27 685
Total	30 423		30 423	27 771	2 103	29 874

Note 17. — Détail des impôts sur le résultat.

En milliers d'euros	Total 31/12/2013
Impôts courants	-1 366
Impôts différés	-1 617
Total	-2982

Note 18. — Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique.

En milliers d'euros	Total 31/12/2013
Résultat courant	16 678
Impôts sur les sociétés	2 982

Résultat mis en équivalence	-525
Résultat comptable avant impôt et mise en équivalence	19 135
Taux d'impôt applicable	34,43%
Charge d'impôt théorique	-6 589
Variation d'impôts différés	-1 617
Différences permanentes	11 061
Différences temporaires	-2 097
Crédit d'impôts	24
Taux d'impôts différents du taux normal	71
Utilisations des pertes fiscales des exercices précédents	-3 690
Autres mouvements	-146
Total	-2 982

Note 19. — Répartition sectorielle et géographique des encours de crédit du groupe.

L'activité du groupe s'exerce principalement sur le territoire métropolitain, dans le secteur de l'agroalimentaire, essentiellement sous forme de prêts, prêts subordonnés et prises de participation dans les entreprises de ce secteur.

Les tableaux ci-après donnent la répartition des encours nets de crédit *(prêts, prêts subordonnés clientèle et établissements de crédit)*, selon les segmentations prévues par la recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel du 14 février 2000.

En milliers d'euros	UNI GRAINS	AGRIFIGEST-ALMA	UNIGRAINS diversification	Total
Prêts	40 705	21 823	447	62 975
Céréales	24 468			24 468
Filière animale	8 720	19 322		28 042
Divers et capital développement	7 517	2 501	447	10 465
Répartition géographique	40 705	21 823	447	62 975
France	40 705	21 823	447	62 975
Hors EUROPE				

Note 20. — Garantie des dépôts et des cautions.

La loi 99-532 du 25 Juin 1999 a institué pour les établissements de crédit un fonds de garantie des dépôts qui s'est substitué au système antérieur de garantie des dépôts.

Ce fonds est alimenté par des cotisations des établissements de crédit et il émet des certificats d'association conformément aux modalités prévues par le règlement 99-06 du CRBF.

*En milliers d'euros*UNIGRAINS AGRIFIGEST-ALMA

(en milliers d'euros)	UNIGRAINS	AGRIFIGEST ALMA
Certificats d'association	4,4	14,7
Cotisation annuelle 2013	4,0	

UNIGRAINS et AGRIFIGEST-ALMA ne cotisent pas au mécanisme de garantie des cautions prévu par le règlement 2000-06 du 6 Septembre 2000.

Note 21 — Autres informations.

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice d'UNIGRAINS et des sociétés en Intégration Globale ayant du personnel :

	UNIGRAINS	AGRIFIGEST-ALMA	MESSIS FINANCES	SEE	CEREA GESTION	Total
Effectifs	62		4	3	15	84

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration :

Concernant UNIGRAINS, le montant global des rémunérations allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 441 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 16 k€.

Il n'a pas été pris d'engagement particulier en matière de pensions et retraites au profit d'anciens membres dirigeants.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédit accordé pendant l'exercice aux membres des organes d'administration.

Note 22. — Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65ème année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 887 k€.

Note 23. — Honoraires commissaires aux comptes.

Le montant des honoraires pour commissariat aux comptes s'élève :

	Montant H.T.
Cabinet Eric MARTIN et Associés	69 700
Cabinet FIDUS	66 500

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Aux Actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :
— le contrôle des comptes consolidés de la société anonyme, Union Financière pour le Dévoppement de l'Economie Céréalière - UNIGRAINS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
— la justification de nos appréciations;
— la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolides. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués suivant les méthodes décrites dans l'annexe aux consolidés Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures définies par la société, et avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs des principales lignes du portefeuille. Nous avons analysé les éléments constitutifs du coût du risque, et le résultat net des opérations sur actifs immobilisés dont l'incidence sur le résultat de l'exercice est significative.

Nos appréciations ont également porté sur les provisions constituées pour couvrir les risques de crédit. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques, ainsi que des provisions de passif destinées à couvrir des risques liés aux engagements divers et par signature.

Les règles de détermination du périmètre de consolidation et les méthodes de consolidation retenues en application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable sont exposées en note 1 de l'annexe. Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés et leur incidence sur le résultat sont présentés en note 1c et 14 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des méthodes retenues, des éventuelles modifications apportées et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 30 avril 2014.
Les Commissaires aux Comptes :

Eric MARTIN et Associés :
Eric MARTIN ;

SA FIDUS :
Francis BERNARD.

Le rapport des gestion est tenu à disposition au siège social d'UNIGRAINS, 23 avenue de Neuilly, 75116 PARIS.

1402934